

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

## ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le **MERCREDI** et le **SAMEDI**.

Prix de l'abonnement :		Prix des annonces :		NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Septembre 1862.																																																						
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6 <sup>00</sup> —	expéd. franco par la poste » 7 <sup>00</sup> —	Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 cent.	» » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">TEMPÉRATURE en degrés centigrades.</th> <th colspan="2">Baromètre en millim. réduit à 0.</th> <th rowspan="2">Eau tombée de 24 h. en millim.</th> <th rowspan="2">VENT DOMINANT.</th> <th rowspan="2">ÉTAT DU CIEL.</th> <th rowspan="2">LIMNIMT. en mèt.</th> <th rowspan="2">Tempér. du LAC en deg. cent.</th> </tr> <tr> <th>9 h. du m.</th> <th>Minim.</th> <th>Maxim.</th> <th>Midi.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>16</td> <td>14</td> <td>20,5</td> <td>719,8</td> <td>3,8</td> <td>Vent.</td> <td>Pluie.</td> <td>2,982</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>14</td> <td>11,5</td> <td>18,5</td> <td>728,1</td> <td>3,0</td> <td>Calme.</td> <td>Couv. Pluie.</td> <td>2,970</td> <td>19,5</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>13</td> <td>10,8</td> <td>18</td> <td>727,5</td> <td>25,0</td> <td>Id.</td> <td>Id.</td> <td>2,920</td> <td>18,5</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>14</td> <td>11,5</td> <td>18,5</td> <td>728,2</td> <td>6,8</td> <td>Vent faible.</td> <td>Couvert.</td> <td>2,910</td> <td>18,5</td> </tr> </tbody> </table>	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.	Baromètre en millim. réduit à 0.		Eau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMT. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.	9 h. du m.	Minim.	Maxim.	Midi.	5	16	14	20,5	719,8	3,8	Vent.	Pluie.	2,982	19	6	14	11,5	18,5	728,1	3,0	Calme.	Couv. Pluie.	2,970	19,5	7	13	10,8	18	727,5	25,0	Id.	Id.	2,920	18,5	8	14	11,5	18,5	728,2	6,8	Vent faible.	Couvert.	2,910	18,5	Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3 <sup>50</sup> — » par la poste, franco » 4 <sup>00</sup> — On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.	Pour 3 insertions, de 1 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr. » » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig. Une remise est accordée aux abonnés d'un an dès le 1 <sup>er</sup> janvier. Tout envoi doit être affranchi.
TEMPÉRATURE en degrés centigrades.	Baromètre en millim. réduit à 0.		Eau tombée de 24 h. en millim.			VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.						LIMNIMT. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.																																												
	9 h. du m.	Minim.			Maxim.			Midi.																																																		
5	16	14	20,5		719,8	3,8	Vent.	Pluie.	2,982	19																																																
6	14	11,5	18,5		728,1	3,0	Calme.	Couv. Pluie.	2,970	19,5																																																
7	13	10,8	18	727,5	25,0	Id.	Id.	2,920	18,5																																																	
8	14	11,5	18,5	728,2	6,8	Vent faible.	Couvert.	2,910	18,5																																																	

### IMMEUBLES A VENDRE

#### Municipalité de Neuchâtel.

PARCELLES DE TERRAINS A BATIR, à vendre à l'Ecluse.

Le Jeudi 25 Septembre 1862, la municipalité de Neuchâtel fera vendre par voie d'enchères publiques, sous de favorables conditions, plusieurs lots de terrain sis à l'Ecluse.

Cette vente aura lieu à l'Ecluse, le dit jour, à deux heures après midi, près de la brasserie.

### VENTE D'IMMEUBLES

#### A SAULES.

Le citoyen Ami-Henri Dardel fils, de Saules, y demeurant, agissant en sa qualité de curateur juridiquement établi à son père, le citoyen Ami-Henri Dardel, informe le public qu'une minute de vente de tous les immeubles de ce dernier est déposée dans le cabaret tenu à Saules par Susette Duneuf.

Les amateurs sont invités à prendre connaissance de cette minute, qui contient des conditions favorables, et à se rencontrer dans le cabaret de la dite dame Duneuf, les lundis 15, 22 et 29 septembre courant. Le lundi 29 septembre, à 8 heures du soir, les immeubles seront adjugés et vendus aux conditions de la minute.

Il informe en outre le public que les immeubles que l'on expose en vente sont :

1<sup>o</sup> Deux domaines à Chaumont, avec maisons, prés, forêts et pâturages.  
 2<sup>o</sup> Environ trente poses de terre situées dans les territoires de Saules, Vilars et Savagnier.

3<sup>o</sup> Une belle et grande maison rurale et d'habitation, sise à Saules.

Les personnes qui ont des comptes à régler avec le citoyen Ami-Henri Dardel père, sont priées de s'adresser au citoyen H.-C. L'Eplat-tener, notaire, en son domicile à Fontainemelon, ou dans son bureau à Fontaines.



5. M. Charles Wuthrich-

Perrochet, à Colombier, serait disposé à vendre une maison avec un beau jardin attenant, ci-devant maison de Morel, très-bien bâtie et agréablement située à la rue haute de ce village et à l'entrée du quartier neuf; elle contient de bonnes caves meublées et bouteiller voûtés sous le rez-de-chaussée, lequel se compose de deux cuisines, plusieurs chambres et un magasin de confiseur; le premier étage contient un grand salon, plusieurs chambres et cuisine, et enfin quelques chambres au second étage. Cette maison est susceptible d'être divisée, ainsi que le jardin attenant, en deux portions complètement indépendantes l'une de l'autre.

Le même est chargé par sa tante, M<sup>me</sup> la veuve Dubois, de mettre en vente une autre maison aussi située à Colombier, le long de la grande route du côté de Boudry, dont la construction date de dix ans; elle se compose de deux étages sur rez-de-chaussée, comprenant quatre cuisines et plus de quinze chambres; dans un petit bâtiment attenant existe un bon pressoir et une cave contenant de bons laigres; cette maison a des dépendances devant et à côté et un bon et grand jardin derrière.

En cas de non-vente de ces maisons, il y aura

plusieurs appartements à louer pour St-Martin ou Noël prochain.

4. Ensuite d'un jugement de déguerpissement prononcé le 6 mai 1862, par le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, contre le citoyen Eugène Matile, horloger, domicilié à Combes, près Landeron, et d'un jugement d'expropriation rendu par le même tribunal, le 8 juillet suivant, il sera procédé par le juge de paix du Landeron, siégeant à l'hôtel-de-ville du dit lieu, le mercredi 1<sup>er</sup> octobre prochain à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, hypothéqué par le citoyen Jules-Auguste Grand-Guillaume-Perrenoud, et sa femme Adèle née Jeanneret, à la Caisse hypothécaire de l'Etat de Neuchâtel, à savoir : Une maison avec son sol et un morcel de terrain en nature de jardin et vigne y attenant, contenant le tout environ quatre ouvriers (soit 150 perches nouvelle mesure), situés près du village de Combes, joignant de joran le chemin public, d'uberre le sentier de la fontaine et les frères Rott, de bise les dits frères Rott et Jacques-Charles-Nicolas Muriset, de vent la veuve de Jean-Baptiste Jaquet, Charles Bonjour et Louis Veillard.

Les conditions de la vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être publié trois fois dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Landeron, le 1 septembre 1862.

Le greffier de la Justice de Paix,  
F. C. PAYLLIER.

5. Le citoyen David-François Bardet exposera en vente par voie de minute, le 13 septembre courant, à trois heures après-midi, en l'étude du notaire Bachelin, à Neuchâtel, une vigne (récolte pendante) située aux Noyers-Jean-de-la-Grange, territoire de Neuchâtel, portant le n° 145, lettre B, d'une contenance d'environ cent trente-sept perches, limitée de joran par la voie du Jura-Industriel, d'uberre par l'hoirie de Sandoz-Rollin, de bise par un chemin et d'uberre par M<sup>r</sup>. Jean-Louis Wittnauer. S'adresser, pour le prix et les conditions de la vente, au notaire dépositaire de la minute.

6. Les enfants de feu veuve Caroline Colin née Cornu, exposeront en vente, par voie de minute et enchères publiques, le 15 septembre 1862, à 7 heures du soir, à l'hôtel de la Fleur-de-Lys, à Corcelles :

1<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de vigne, plantée en rouge, et une partie en plantage, située à Chantemerle, territoire de Corcelles, contenant environ cinq ouvriers.

2<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de plantage, même territoire, contenant environ un ouvrier et demi.

3<sup>o</sup> Une vigne située à Bosseyer, même territoire, contenant un ouvrier et quart.

4<sup>o</sup> Une vigne située aux Arniers, contenant un ouvrier.

5<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de plantage, située au Mare, contenant un ouvrier et demi.

6<sup>o</sup> Une vigne située rière Corcelles, lieu dit Rue-à-Jean, contenant environ un ouvrier et quart.

S'adresser, pour voir les immeubles aux vendeurs.

Madame Fanny Vouga née Mentha, d'accord avec ses enfants, exposera en vente par enchères publiques, à la maison du village de

Cortailod, le samedi 13 septembre prochain, dès 5 heures du soir, sa maison, avec jardin peuplé d'arbres fruitiers, appartenances et dépendances, située à la rue dessous du village de Cortailod. La maison, reconstruite depuis peu d'années, renferme deux logements vastes et confortables, des caves meublées, bouteiller, deux pressoirs, etc. Une lessiverie a été construite dernièrement sur les appartenances de la maison. S'adr. pour visiter l'immeuble, à M<sup>me</sup> Vouga-Mentha, ou à H.-L. Otz, notaire, à Cortailod, chargé de la vente.

### VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

8. Pour cause de décès, on vendra par voie d'enchères, le jeudi 18 septembre 1862, dès les 2 heures de l'après-midi, en l'étude du notaire Renaud, rue du Château, n° 4, à Neuchâtel, une action de la fabrique de papier de Serrières, sur la mise à prix de fr. 2,500.

9. On vendra par voie d'enchères publiques, jeudi 18 septembre, sur la place Purry à Neuchâtel, un grand choix de meubles neufs, tels que : trois ameublements composés de 1 canapé, 2 fauteuils et 6 chaises bois de noyer, velours grenat. — 24 chaises cannées, 24 chaises placet en paille, 2 fauteuils voltaire garnis, 2 lavabos, 2 commodes, 8 glaces cadres dorés, bois-de-lit et matelas. Les montes commenceront à 9 heures du matin.

### Vente de fromages.

M. Jean Muller, propriétaire à Ried près d'Anet, exposera en montes franches et publiques, le lundi 15 septembre prochain, dès 9 heures du matin, dans la fromagerie d'Anet, environ 400 fromages confectionnés dans cette localité. Il y en a des gras, mi-gras et maigres. Les amateurs sont amicalement invités à cette vente.

Cerlier, le 26 août 1862.

Autorisé :

Le préfet, J. J. GARTMANN  
Par commission :  
SIGRI, notaire.

### A VENDRE.

11. Le soussigné, venant de s'établir nouvellement dans cette ville, rue du Seyon, n° 4, comme charcutier, se recommande au public, espérant qu'on voudra bien l'honorer de nombreuses demandes qu'il fera tous ses efforts pour satisfaire, tant par la bonne qualité de ses marchandises que par la modicité des prix.

Leopold NOFAIER.

12. A vendre, des bouchons surfins, de première qualité et de toute grosseur. S'adresser à Charles-Frédéric Borel, rue des Moulins n° 15.

13. Faute d'emploi, une forte caisse de pressoir en plateaux de sapin de 2 pouces d'épaisseur, bien ferrée, et mesurant dans le vide : longueur 5 pieds 2 1/2 pouces, largeur 5 pieds, hauteur 1 pied 11 pouces, plus 5 mares sapin et un poisson en chêne entrant dans la caisse. S'adr. à A<sup>o</sup> Baillot-Jaquet, à Bôle.

14. A vendre, de vieilles fenêtres encore en bon état, des bouteilles 1/8, des demi bouteilles, et toujours des sacs en triège vides, au 1<sup>er</sup> étage de l'ancien hôtel de la Balance.

En vente chez

E. KLINGEBEIL, LIBRAIRE,

rue du Seyon, près de la poste,

Die Spinnstube, von W.-O. v. Horn, Jahrg. 1863, fr. 4.60.

Wolfgang Menzel's allgemeine Weltgeschichte von Anfang bis jetzt. Neu dargestellt. 1<sup>te</sup> Lief. — Erscheint in 72 Lieferungen à 55 c., vollständig bis Ende 1865.

Biographie des Dr J.-R. Steiger, von Luzern, 40 c.

ED. VIELLE-GIGON, anciennement

actuellement à Neuchâtel, faubourg du Crêt, 29, fait savoir à ses connaissances et aux personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il vend toujours en gros :

bon vin rouge Poligny,  
 » » » Arbois,  
 » » » Bourgogne,  
 » » » Côtes du Rhône.

Vins blancs français des différents crus et autres.

Vinaigre rouge et blanc.

Eaux-de-vie ordinaires.

Extrait d'absinthe.

Sirop et liqueurs divers.

Toutes ces marchandises seront cédées à des prix avantageux.

17. A vendre, des tableaux anciens, très-beaux, à l'huile, dans la maison de M. de Sandoz-Rollin, au Neubourg, n° 1.

### Pompes aspirantes et refoolantes,

en usage dans les pressoirs pour conduire le moût des cuveaux dans les vases, au bureau de L. Quinche-Reymond, place de l'Hôtel-de-ville.

19 A vendre, une dizaine de bonnes gerles, au n° 16, rue du Coq d'Inde.

20. A vendre, un bassin de pressoir neuf, mesurant 9 1/2 pieds sur sept. S'adresser au greffier Amiet, à Boudry.

21. A vendre, une machine à vapeur de la force de 6 chevaux, et sa chaudière. Cette machine, d'un très-bon système, est presque neuve. S'adr. à MM. B. Roy et C<sup>o</sup>, à Vevey.

### PRESSOIRS EN FER perfectionnés,

de la fabrique de Benj. Roy et C<sup>o</sup>, à Vevey.

Modèle monté à voir et à essayer maison J.-R. Garraux, faubourg du lac à Neuchâtel.

Ces pressoirs sont incontestablement supérieurs à tous ceux qui ont été présentés jusqu'à ce jour aux propriétaires, tant pour le soin apporté à leur construction, que pour la modicité des prix et la facilité avec laquelle on peut les transporter d'un endroit dans un autre. La même maison a aussi en dépôt, provenant de la dite fabrique, des vis en fer avec écroux, destinées à remplacer en cas d'accidents celles en bois, de manière à en faire à très-bon marché des instruments complètement neufs, d'un usage facile et d'une force considérable.

SEAUX EN TOILE, pour incendie, en commission chez M. H.-E. Henriod, libraire, place du port, n° 4.

24. On offre à vendre, d'occasion, à un prix très-avantageux, un très-bon **télescope** et un excellent fusil de chasse, à deux coups (Damat). S'adr. à Ch. Berchten, au Mouton blanc, à Port-Roland.

Encore des liqueurs à très-bas prix, au magasin de cigares d'Alf. **Perregaux**, aux Terreaux:

Rhum de la Jamaïque,	le litre,	à fr.	1»50
Id. id.	la bouteille	»	1»50
Id. blanc de la Havane,	»	»	1»40
Armagnac,	»	»	1»50
Vermouth de Turin;	»	»	1»20
Id. id.	le litre	»	1»50
Extrait d'absinthe,	»	»	1»50
Parfait-amour,	»	»	1»50
Crème de noyaux et de vanille,	»	»	1»50
Sirof de punch,	»	»	1»50
Eau de canelle,	la bouteille	»	1»60

Par dix bouteilles à la fois, il sera encore fait un fort rabais sur les prix ci-dessus.

## Cave d'Ivernois de Bellevaux.

Au commencement de la seconde quinzaine de septembre, **Louis Jacottet**, notaire, à Neuchâtel, fera mettre en bouteilles dans la cave d'Ivernois de Bellevaux, rue du Pommier, un laigre vin rouge 1861, 1<sup>er</sup> choix, **crû de la ville**. Les amateurs de ce bon vin sont priés de s'adresser à son bureau, rue de l'Hôpital, n° 11, d'où on pourra le leur faire goûter et où ils pourront donner leurs ordres.

En vente

chez **S. Delachaux, Libraire**,  
rue l'Hôpital, à Neuchâtel,

**Vues des stations missionnaires** des Frères moraves aux Indes Occidentales, dessinées d'après nature par **L.-F. Reichel**.

Deux livraisons de 5 planches chacune:  
Prix de la livraison, fr. 6  
Prix d'une planche séparée, » 1

28. Messieurs Menn Lullin et C<sup>o</sup>, Coulouvrenière, à Genève, informent le public et principalement les encaveurs, que le chiffre des commandes de pressoirs sont au nombre de 102 pour cette année; ils doivent engager les personnes qui auraient des commandes à faire pour cette année, de les faire avant le 15 courant, passé ce terme on ne pourra pas prendre d'engagement pour cette année. S'adr. pour les commandes, à François Berthoud, rue des Moulins, n° 16, à Neuchâtel, représentant de la maison, ou à l'usine de la Coulouvrenière, à Genève.

29. A vendre, environ 2000 bouteilles ancienne mesure, à fr. 12 le cent. S'adr. à Auguste Andris, au Poisson.

### Jardins d'enfants.

Notre public se souviendra sans doute que, dans l'hiver de 1861, M<sup>me</sup> la baronne de Marenholtz, disciple intelligente et fervente de Frœbel, donna à Neuchâtel quelques séances destinées à faire connaître la méthode du célèbre pédagogue. Son exposition claire et spirituelle des principes et des applications de ce système d'éducation, jusque là presque inconnu parmi nous, excita un intérêt général, et inspira à quelques personnes la pensée de tenter un essai de ce genre à Neuchâtel. Un comité s'organisa d'une façon toute spontanée, envoya une institutrice en Allemagne pour y étudier la méthode de Frœbel dans une école normale spéciale, fit visiter plusieurs jardins d'enfants tant en Suisse qu'à l'étranger, en un mot s'entoura de tous les renseignements nécessaires, pris aux meilleures sources.

Une année s'est écoulée dans ces préparatifs et ces investigations, et plus d'une personne, informée de nos premières démarches, a pu croire que le projet avait été abandonné. Il n'en était rien cependant. Au contraire, les renseignements qui nous parvenaient de divers côtés étaient de nature à nous encourager, et l'heureuse influence de l'introduction partielle de cette méthode dans une nombreuse école enfantine de notre ville nous était un garant de l'utilité de l'œuvre que nous entreprenions. Seulement diverses circonstances, entr'autres le séjour forcément prolongé de notre institutrice en Allemagne, retardaient l'exécution de nos projets.

Aujourd'hui nous sommes en mesure d'annoncer à notre public que rien ne s'oppose à l'ouverture prochaine d'un jardin d'enfants,

Au chantier de la Société des bateaux à vapeur en liquidation:

### BOIS DE HÊTRE SEC à fr. 40 l'ancienne toise.

S'adresser au bureau de la Société, rue de la Place-d'Armes.

51. On offre à vendre de très-belles **genisses**, prêtes au veau et pour la fin de l'année, ainsi que des **bœufs** de 50 mois très-bien dressés au travail. S'adr. à C.-F. Ducommun, à Thomasset, près la Tourne.

52. D.-L. Renaud, à Corcelles, offre à vendre, faute de place, un tas de bois de jeune chêne, passé 5 moules, bien bûché et bien sec; on peut le voir devant sa maison.

Plus, un petit char à bras, neuf, avec brandard.

A vendre une grande Bible folio, avec réflexions par Osterwald, très-bien conservée.

**Déclarations ou points de coutume.**

**De l'autorité du droit romain.**

**Histoire des institutions** judiciaires et législatives de la principauté de Neuchâtel et Valangin, par **G.-A. Matile**.

S'adr. chez J.-P. Michaud, Place-d'Armes, n° 3.

**HUILE DE PIEDS DE MOULTONS** extra-fine pour horlogerie de précision.

Préparée par **William Wilson**, chimiste de Londres. Seul dépôt pour la Suisse chez Frédéric Montandon, rue du Château n° 4.

Chez le même, des montres en argent et à la garantie, du prix de fr. 20 et au-dessus.

### Au magasin Borel-Wittnauer, à NEUCHÂTEL.

#### ARTICLES DE CHASSE.

Un grand assortiment de fusils doubles et simples, dits système Lafaucheux; carnier de luxe et autres, poires à poudre et à dragées, grand assortiment; ceintures, boyaux brunis, à soupapes graduées, boyaux doubles, cornes d'appel, sifflets, bretelles, amorçoirs, capsules, appeaux, tire-bourre assortis, dragées en plomb et en fer de tout numéro, guêtres en peau, dites imperméables, moletières, et généralement tous les articles de chasse.

### PRESSOIRS A VIN.

Messieurs Vaucher DuPasquier et C<sup>o</sup>, à Cortaillod, ont en ce moment un choix de pressoirs à double et à triple engrenage, construits sur le modèle dont ils sont les inventeurs et qu'ils ont encore perfectionnés.

Pressoirs de 25 et de 40 gerles, prêts à être montés.

et que si les conditions indiquées à l'annonce ci-dessus sont remplies comme nous l'espérons, nous nous hâterons de répondre au désir des parents. Il n'a pas tenu à nous que le local choisi pour nos débuts fût plus central, mais dans l'incertitude où nous sommes encore sur l'accueil qui serait fait à nos propositions, nous ne pouvions que nous estimer heureux de rencontrer, fût-ce à cette distance, une maison et un jardin convenables. Nous ne pouvions également fixer à un taux moins élevé le prix de l'écolage sans nous contraindre par là même à recourir prématurément à un appel de fonds auprès des amis de cette œuvre. Toutefois, dans les limites des conditions qui nous sont ainsi imposées, nous croyons pouvoir affirmer que les avantages d'une école enfantine bien dirigée compenseront amplement ses inconvénients. Notre but serait de voir à Neuchâtel une école modèle pour la première enfance, en empruntant d'une part à Frœbel tout ce qui peut s'appliquer avec fruit à l'éducation de cet âge, en conservant de l'autre, tout ce qui, dans les écoles ordinaires, nous paraît devoir être maintenu. Que l'on nous comprenne bien! nous n'entendons point chercher à jeter la moindre défaveur sur les écoles enfantines déjà existantes, mais simplement travailler à perfectionner les méthodes employées jusqu'ici. Ce que nous désirons entreprendre, c'est une œuvre évidemment désintéressée et d'une utilité générale.

Au reste, afin d'éclairer davantage sur la portée de cette tentative, les personnes qui ne connaissent les jardins d'enfants que de nom, nous croyons indispensable d'esquisser en

57. De rencontre, 2 grandes portes et 2 contrevents doublés avec forte fermette à charnière, qui ont servi de fermeture de magasin, et qu'on vendra à bon compte pour s'en défaire. S'adr. au 1<sup>er</sup> étage maison n° 4, rue du Château.

**OBLIGATIONS VILLE DE MILAN**, titres originaux à fr. 36. — Quatre tirages annuels: le prochain tirage a lieu le 1<sup>er</sup> octobre. Fr. 100.000, 70.000, 60.000, 50.000, 40.000, 20.000, 10.000, 1.000, etc., etc. — Chaque obligation sort au moins à fr. 46.

**OBLIGATIONS VILLE DE NEUCHÂTEL**, titres originaux à fr. 11. — Deux tirages annuels: le prochain tirage a lieu le 1<sup>er</sup> novembre. — Chaque obligation sort au moins à fr. 11.

S'adresser chez **Albert BOVET**, r. Purry, 4.

NB. Lettres et argent franco. — Rachat facultatif des titres après le tirage, au cours. — Listes des tirages à disposition de MM. les porteurs d'obligations.

### ON DEMANDE A ACHETER.

59. On demande à acheter la **Bible de Serrières**, version d'Olivet. S'adr. au bureau d'avis.

40. On désire acheter de rencontre, un ancien **bassin de fontaine**. S'adr. à Louis Ramseyer, entrepreneur.

41. On demande à acheter, de rencontre, une cuve à vendange de 12 à 15 gerles, en chêne ou sapin. S'adr. à M. le Dr Vouga, à Chanélay.

### A LOUER.

42. A louer de suite une cave jouissant de trois cents bouteilles vides et de différents meubles. S'adresser au premier étage de la maison n° 12, Grand'rue.

43. A louer de suite un magasin propre pour une épicerie ou de l'aunage. S'adresser rue des Moulins n° 10.

44. A remettre, de suite, deux chambres bien meublées, avec une bonne pension bourgeoise si on le désire. Le prix sera des plus raisonnables. S'adr. rue du Temple-neuf, 22, au 1<sup>er</sup> étage.

45. A louer, dès maintenant, une chambre pour des ouvriers. S'adr. rue des Chavannes, n° 14 au 1<sup>er</sup>.

46. A louer, pour Noël ou plus vite si on le désire, deux appartements. S'adr. dans la maison du restaurant du Vauseyon.

47. A louer pour de suite, un appartement dans une agréable situation du faubourg, comprenant salon, chambres à manger et à coucher, etc. S'adr. au bureau d'avis.

48. De suite à louer, un petit logement de 2 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à Antoine Hotz, sellier, rue St. Maurice.

49. A louer, pour Noël prochain ou plus tôt si on le désire, un joli magasin au centre de la ville, plus, une chambre bien éclairée, se chauffant. S'adresser chez Jacques Ullmann, rue du Seyon, n° 4.

50. Pour St. Martin ou Noël, un logement de neuf chambres et dépendances, meublé ou non. S'adresser à M<sup>me</sup> Perrier, à la Tour, quartier de l'Évole.

51. On offre à louer un joli appartement, situé aux Parcs, composé de trois chambres, cuisine, cave et ses dépendances, avec une portion de jardin. S'adresser à Ch. Loup, n° 10, rue du Seyon.

52. A louer, au centre d'Auvernier, un logement remis à neuf, composé de 2 chambres, cuisine, jardin et les dépendances. S'adresser à M. Gretilat, négociant, au dit lieu. Le même demande à acheter, de rencontre, un potager de 8 à 10 personnes.

53. A louer un logement de 3 pièces, cuisine, cave et galetas, plus un jardin. S'adresser chez Benoit Morel, au Vauseyon, maison Lebet.

54. On offre à louer, pour la Saint-Martin 1862, un logement au Faubourg des Rochettes, sur la route de la gare. Ce logement est composé de 4 pièces, d'une mansarde habitable et des dépendances ordinaires. S'adresser au bureau d'avis.

55. A louer, de suite, une chambre non meublée. S'adresser rue du Seyon n° 6, au 3<sup>me</sup> étage.

56. A louer, de suite, une chambre meublée, pouvant se chauffer, pour deux personnes. S'adresser rue du Temple-Neuf, n° 9, 1<sup>er</sup> étage.

57. A louer, de suite, une chambre meublée ou non, rue du Seyon, n° 9.

58. A louer de suite, une chambre meublée et indépendante, avec la pension si on le désire. Par la même occasion, on offre aussi des meubles neufs à vendre. S'adresser rue de l'Industrie, n° 3, au 2<sup>me</sup> étage.

59. A louer une chambre avec portion de cuisine, au n° 8, 1<sup>er</sup> étage, rue du Coq d'Inde.

60. La Société des Bateaux à vapeur du lac de Neuchâtel en liquidation, offre à sous-louer tout ou partie du chantier de la Maladière, avec maison, écurie et hangard sus assis.

On est prié d'adresser les demandes au bureau de la Société, rue de la Place-d'Armes.

quelques traits la pensée de Frœbel.

Tous les pédagogues qui se sont occupés de la première enfance sont unanimes à reconnaître que cet âge réclame une étude toute spéciale et une direction à part. On pourrait écrire une philosophie de l'enfance, à plus forte raison peut-on concevoir une pédagogie de l'enfance. Seulement jusqu'à Frœbel personne ne s'y était appliqué d'une façon particulière. Ce n'est pas que dans notre ville les écoles enfantines ou gardiennes fassent défaut. Elles se multiplient au contraire, ici sous le patronage de l'autorité, là sous forme d'entreprises privées. Mais il est permis de se demander si la plupart de ces établissements ont été conçus sur un plan rationnel et répondent à leur but, ou si même le but que l'on se propose est suffisamment clair et réfléchi. Rarement une école enfantine laisse, à qui l'observe attentivement, le sentiment de satisfaction que l'on éprouve devant une œuvre réussie. Le régime disciplinaire auquel les enfants y sont soumis, la nature de l'enseignement qu'ils y reçoivent, tout concourt à leur rendre l'école peu attrayante et peu profitable en même temps. — Ces inconvénients découlent essentiellement, nous paraît-il, d'une fausse position du problème.

Dès ses premières années, l'enfant est accessible à des idées morales, mais il ne comprend pas encore le mot de travail... et cependant on exige de lui qu'il travaille durant plusieurs heures de la journée. Il ne comprend pas qu'il soit nécessaire de rester immobile... et l'on veut qu'il demeure les mains croisées et dans une attitude forcée. Il ne comprend pas ce qu'il lit, et l'on veut qu'il lise! — N'y

a-t-il pas là évidemment un malentendu? aussi quels sont les résultats obtenus dans la plupart des cas? A l'âge de sept ans, un enfant sait lire, un peu écrire, un peu compter, mais, pour l'amener là, il a fallu plusieurs années de patience de la part du maître, d'ennui de la part de l'enfant. Encore s'il avait appris quelque autre chose à côté! En outre il a passé ses journées enfermé dans une salle souvent trop petite, dans des conditions hygiéniques peu favorables, et en même temps qu'il y a perdu l'entrain et l'enjouement de son âge, il en a conçu de l'école une idée fautive qui pèsera longtemps sur lui comme le souvenir d'un lieu de fatigue et d'ennui. Ceux qui ont visité un certain nombre d'écoles enfantines ne nous accuseront pas d'exagération.

Frappé de ces faits, un homme dont la vie entière a été dépensée au service de l'enfance, Frœbel, comprit qu'il n'y avait d'autre remède que de changer complètement l'organisation de ces écoles. Il aimait les enfants, il les connaissait, il s'était en quelque sorte identifié avec eux. L'observation lui avait appris que pour l'enfant, les jeux sont autre chose que ce que nous appelons de ce nom. Ils sont la grande affaire de sa vie, le vrai travail de sa petite intelligence. Frœbel pensait également qu'il importe de profiter de toutes les aptitudes, de tous les instincts que trahit la nature ingénue et primesautière de l'enfant, et qui sont pour le pédagogue intelligent de précieuses indications. L'enfant, développé d'une manière normale, présente quelque chose d'harmonique et de complet. Négliger une seule de ses facultés au profit apparent des autres, c'est le dénaturer. Les petits prodigés ne sont souvent

61. A louer, une chambre meublée ou non, bien éclairée et se chauffant. S'adr. à l'Ecluse, maison Feusier, 2<sup>me</sup> étage.

### ON DEMANDE A LOUER.

62. Un ménage tranquille de deux personnes demande à louer, à proximité de la gare, une chambre meublée avec cuisine ou la facilité de pouvoir y cuire. On s'entendra sur les ustensiles à fournir. Adresser les offres au bureau de cette feuille.

63. On demande à louer une **selle de dame**. S'adr. au bureau d'avis.

### OFFRES DE SERVICES.

64. Une honnête jeune fille de la Hesse, qui a l'intention d'apprendre la langue française, désire dans ce but, et pour un faible salaire, trouver une condition, dans une famille de préférence, ou dans un hôtel; elle s'entend bien aux ouvrages de couture et du ménage, et sait servir à table. Elle produira de bons certificats. S'adresser à Elise Heusser, chez Rod. Stouki, cordonnier rue du château, à Neuchâtel.

65. Une bonne femme-de-chambre sachant bien coudre et servir à table, et pouvant fournir de bonnes recommandations, désire se placer de suite. S'adr. au bureau d'avis.

66. Une Fribourgeoise de la partie protestante du canton, 18 ans, qui sait coudre, tricoter et repasser, mais qui ne parle que l'allemand, désire se placer de suite comme femme de chambre ou pour soigner un petit ménage. S'adresser à Louise Meyer, chez M<sup>me</sup> veuve Anna Bingeli, à Olmutz, près Morat.

67. Une jeune bernoise, qui comprend bien le français, désire trouver une place. Elle sait faire un bon ordinaire, coudre, etc., et accepterait aussi une place de bonne d'enfant. S'adr. à Anna Tomi, chez M. Hofstetter, couvreur, place de l'ancien hôtel-de-ville.

68. Une personne de 21 ans, qui connaît bien le service de sommière et qui parle aussi bien allemand que français, désire se placer dans un restaurant ou dans un hôtel. Bons certificats. S'informer chez M. Herdi, maréchal, rue de l'Hôpital n° 15.

69. Une jeune femme de chambre, bien recommandée et sachant l'état de tailleur, cherche une place pour le 1<sup>er</sup> novembre. S'adr. à M<sup>me</sup> de Sandoz-L'Hardy, faubourg, n° 34.

70. Un jeune homme de bonne famille, parlant français et allemand, désirerait se placer comme valet de chambre dans une bonne famille, soit pour la Suisse, soit pour l'étranger; il peut fournir de bons certificats. S'adr. pour les renseignements, au bureau de cette feuille.

### DEMANDES DE DOMESTIQUES.

71. On demande pour de suite une fille de la Suisse française, qui sache tout faire dans le ménage, et qui puisse produire de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

72. M. Bugnon, à Champagne près Grandson, demande pour le 1<sup>er</sup> novembre ou plus tôt, une cuisinière expérimentée et d'âge mûr. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

### OBJETS PERDUS ou TROUVES.

73. La commission d'éducation municipale, informée que divers objets qui ont servi à la fête des Promotions au Mail, tels que drapeaux, cerceaux, balles en gomme, arbalètes, etc., n'ont pas été rapportés à qui de droit, prie les personnes qui en seraient détenteurs de les faire remettre sans retard au concierge du collège des Terreaux.

Le Directeur des écoles municipales,  
J. SANDOZ.

74. On a perdu, lundi 8 courant, une paire de **lunettes avec étui**, à la promenade du quai; on prie de les rapporter au propriétaire, rue de la Place-d'Armes, n° 3, au 1<sup>er</sup>.

75. Trouvé dimanche 7 courant, un parapluie. Le réclamer en le désignant et contre les frais, à Jean Stempfli.

76. Trouvé un parapluie en allant de Neuchâtel à la gare, le dimanche 24 août. Le réclamer en le désignant et contre les frais d'insertion, à Benoit Renaud, boulanger, à Rochefort.

77. Trouvé, il y a quelque temps, sur la route de Neuchâtel à la gare, un bout de chaîne en or que l'on peut réclamer, aux conditions d'usage, maison de la pharmacie Jordan, second étage.

78. Trouvé, en ville, vendredi passé, 29 août, un parapluie que le propriétaire peut réclamer, contre les frais du présent avis, chez M. Rossel, rue de la Place-d'Armes, n° 5.

### AVIS DIVERS.

79. Les personnes qui ont bien voulu concourir au succès de la fête de gymnastique, par le don de vins d'honneur, sont prévenues que des **bouteilles vides** sont déposées chez M. Benoit Köhli, à Neuchâtel, chez qui elles peuvent être réclamées jusqu'à la fin du mois courant.



80. On demande à emprunter, contre bonne garantie hypothécaire, une somme de 3000 ou 8000 francs. S'adresser au bureau d'avis.

Le conseil administratif de Boudry, organe de la population de cette ville, se fait un devoir de remercier les compagnies de pompiers et tous les citoyens qui sont accourus au secours de cette commune dans la nuit du 1 au 2 septembre courant, et qui par leur promptitude et leur dévouement, ont contribué à maîtriser l'incendie qui menaçait de prendre de grandes proportions.

Boudry, le 5 septembre 1862

Au nom du Conseil administratif,  
Le secrétaire,  
FS. BARBIER-COURVOISIER.

### JARDIN D'ENFANTS.

Le public est averti qu'une société fondée dans le but de propager la méthode d'enseignement et d'éducation de Frœbel, ouvrira prochainement un **jardin d'enfants** au Faubourg-du-Crêt, dans la maison connue sous le nom d'Hôtel-Fauche. Les enfants y seront admis depuis l'âge de 4 ans, moyennant un écolage de fr. 8 par mois, que les parents s'engageront à payer au moins pendant 6 mois.

Les parents qui désireraient envoyer leurs enfants dans cette école sont priés de les faire inscrire auprès de M. Sandoz, directeur du collège des Terreaux. Comme ce **jardin d'enfants** ne pourra s'ouvrir que si le nombre des inscriptions reçues jusqu'au 20 courant dépasse le nombre de vingt, on est prié de s'annoncer dans le plus bref délai. Au nom du comité.

Le président,  
F.-A. MONNIER,

Le secrétaire,  
J. SANDOZ.

### ALPHONSE WITTAUER,

#### TEINTURIER

au Prébarreau, Neuchâtel,

Préviens les personnes de la ville et des environs qui auraient encore des couvertures de laine à blanchir, de les lui envoyer avant la mauvaise saison. Il rappelle en outre qu'il teint en toutes couleurs toutes sortes d'étoffes; il se charge de fabriquer les draps et milaines, de faire filer la laine à un degré de perfection qui ne laisse rien à désirer sous aucun rapport, et de fouler les draps, milaines et toiles. S'adr. tous les jours au Prébarreau et le jeudi à son dépôt, place du Marché, maison de M. Olivier Petitpierre.

84. On demande un apprenti pâtissier-confiseur, auquel il serait fait de favorables conditions. S'adr. à Mad. Lehmann, sage-femme.

85. Une jeune demoiselle du duché de Nassau, qui a reçu une bonne éducation, et parlant aussi le français, désire une place d'institutrice dans la Suisse française. Elle serait peu exigeante pour les honoraires. S'adr. à Mesdames Claudon-Droz, à Colombier.

86. On demande pour de suite une polisseuse et une finisseuse de boîtes. S'informer au bureau d'avis.

87. Il y aura **danse publique** dimanche 14 septembre, à l'hôtel de la Croix fédérale, à Serrières. Bonne musique et bon accueil.

### Municipalité de Neuchâtel.

Par arrêt du conseil municipal en date de ce jour et sur le préavis unanime de la commission de police des vignes, il est ordonné à tout propriétaire de vignes et vergers situés dans la circonscription municipale, de faire fermer immédiatement les portes et toutes les issues de leurs possessions. On leur rappelle en même temps qu'il est interdit d'entrer le dimanche et jours fériés dans les vignes **non fermées** et de les parcourir pour quelque raison que ce soit.

Il est également défendu expressément à toute personne, spécialement aux vigneron et gens à gages, de pénétrer dans les vignes et propriétés, avec botte, corbeille ou panier, s'ils ne sont pas porteurs d'une permission écrite et signée du propriétaire ou accompagnés par lui.

Tout contrevenant sera puni à teneur des lois et règlement.

Neuchâtel, le 2 septembre 1862.

Direction de police.

89. Le tenancier des **bains chauds** de l'Évole rappelle au public que les bains sont ouverts tous les jours; il recommande cet établissement hygiénique, les prix étant modérés et à la portée de tous.

90. Une personne d'âge mûr et de toute confiance, se recommande pour garde-malades. S'adr. chez Mad. Niggli, maison Morel, marchand de vin, en face de l'hôpital.

### Caisse de rentes suisse.

Schweizerische Rentenanstalt.

Notre annonce du 3 février de cette année avait surtout rapport au caractère et à la solidité de cette institution vraiment nationale. Il suffit donc d'ajouter, aujourd'hui, que les assurances conclues, qui atteignaient alors la somme de 9,000,000 de francs, s'élèvent actuellement à près de 12,000,000. Le fonds de réserve, qui était alors de 900,000 francs, est maintenant d'environ 1,500,000 francs.

La caisse de rentes, depuis le peu d'années qu'elle existe, a déjà payé plus de 140,000 fr. aux familles dont le chef était assuré.

Les instituteurs, les pasteurs et les professeurs du canton de Zurich sont tous assurés avec le concours de l'État, et payent annuellement une somme de 20,000 fr. environ, afin de ménager des pensions à leurs veuves et à leurs orphelins.

Une assurance collective pareille à la précédente vient aussi d'être conclue avec la direction de la ligne d'Oron, pour tous les employés de cette compagnie.

Les fondateurs de cette *institution indigène* s'efforcent d'en faire une *œuvre nationale* qui offre au père de famille une assistance et une sécurité qu'il ne pourrait atteindre par *aucun autre moyen*.

Pour de plus amples informations et pour conclure des contrats, s'adresser à M. le professeur Fr. Hisely, délégué de la Direction (hôtel de la Poste à Neuchâtel), ou à M. le D<sup>r</sup> Guillaume, agent cantonal.

92. Une dame qui a longtemps séjourné en Angleterre, accoutumée depuis nombre d'années à donner des leçons d'anglais, serait disposée à joindre quelques élèves à ceux qu'elle a déjà. Sa longue expérience dans l'enseignement de cette langue, lui permet de répondre de leur succès. S'adr. à M. Liechtenhan, rue de l'Hôpital.

93. Une **lingère** se recommande pour de l'ouvrage de son état, soit pour aller en journée ou pour travailler à la maison. Ses prix sont très-modiques, tant pour les raccommodages que pour le neuf. S'adr. rue de l'Hôpital, 2, 4<sup>me</sup> étage.

### Mise au concours.

Une place de facteur au bureau principal des télégraphes à Neuchâtel; traitement annuel fr. 360, plus la provision de 5 centimes par dépêche à porter. Les personnes qui seraient disposées à postuler cette place, sont invitées à s'adresser, jusqu'au 15 septembre, au chef du susdit bureau.

que des monstruosités. Or la nature, le monde extérieur, voilà ce qui s'offre aux regards curieux de l'enfant, bien plus que le monde abstrait des livres qui n'est pas fait pour lui. Voilà ce qui éveille sa réflexion, son esprit d'observation. Il y a en même temps en lui un instinct de reproduction, d'imitation, qui n'est pas autre chose que le pressentiment encore inconscient de la grande tâche morale imposée à l'homme de s'approprier le monde de la nature en le dominant. Toutes les activités diverses de l'homme fait sont en germe dans les aspirations et les désirs irrésistibles de l'enfant. Mais c'est là ce que la pédagogie ordinaire n'a pas assez reconnu, du moins pas pour en tenir compte dans la pratique.

Enfin l'expérience avait démontré à Frœbel que dans la plupart des cas, l'école et la famille sont deux domaines trop séparés. La première ne devrait en aucune façon supplanter ni même simplement continuer la seconde, mais plutôt agir concurremment avec elle. L'école n'est que la famille agrandie; il importe donc d'y transporter tout ce que l'on peut de l'atmosphère et des libres habitudes du foyer domestique, si l'on veut travailler à former le cœur de l'enfant autant qu'à développer son intelligence. Il est essentiel également d'accoutumer les enfants à vivre entr'eux, non comme de simples camarades assis côte à côte sur le même banc, mais comme des membres d'une même famille. La famille et les relations de famille sont la base naturelle et indispensable de toute vie sociale. On ne saurait s'y prendre de trop bonne heure pour inculquer aux enfants, par la pratique même d'une véritable vie en commun, cette intelligence

des rapports sociaux à laquelle l'isolement empêche d'arriver.

Partant de ces principes, Frœbel a imaginé tout un système nouveau d'éducation de la première enfance. Nous ne pouvons songer ici, même à en esquisser les contours. Une exposition incomplète de sa méthode risquerait de la faire paraître sous un jour plus ou moins faux. Disons seulement que le jardin d'enfants, (c'est le nom que Frœbel donne à son école), est, de l'aveu de tous ceux qui en ont étudié de près l'organisation, le seul essai d'école enfantine basé sur une connaissance réelle et approfondie des besoins comme des aptitudes du premier âge. Pour mieux dire, le jardin d'enfants n'est pas une école dans le sens que nous attachons ordinairement à ce mot. C'est la famille sous l'une de ses faces, la famille dans les heures consacrées à l'instruction des enfants.

Quant à la nature de l'enseignement qui s'y donne, rien n'est plus méthodique, plus rationnel et plus varié en même temps. Il y a place pour les rudiments de toute science et de tout art, et l'institutrice a pour première mission de ne laisser oisive aucune des facultés de l'esprit, comme aucune des aptitudes du corps. Sans que l'enfant s'en doute on l'initie à l'observation des grandes lois de la nature, à l'intuition de ses contrastes harmoniques, la perception de ses formes. Il croit jouer, ou plutôt il ne sait s'il joue ou s'il travaille, car pour lui c'est tout un. En fait, il s'occupe d'une manière intelligente, et autant que possible spontanée. Faut-il ajouter que le mouvement, le grand air, une certaine liberté d'attitude et d'allures sont des conditions hygiéniques dont

on ne saurait trop peser l'importance? Il va sans dire enfin que le côté religieux et moral a sa large place dans un jardin d'enfant tel que nous le concevons. On a plus d'une fois élevé quelques scrupules à cet égard, comme si la tendance générale de ce système d'éducation était peu favorable au développement religieux. Ces objections venaient de ce que l'on oubliait qu'une méthode n'est jamais qu'un moyen, et non pas un but. Tout dépend ici des mains qui se servent de l'instrument et de l'esprit qui dirige les mains. Nous osons espérer que sous ce rapport notre école sera à l'abri de toute défiance.

Nous n'avions pas la prétention, en écrivant les quelques lignes qui précèdent, de donner une idée complète de la méthode que nous recommandons; nous voulions simplement rappeler que nous ne nous sommes mis à l'œuvre qu'en connaissance de cause, et dans la pensée qu'un jardin d'enfant bien dirigé serait un bienfait pour notre ville. En avons-nous dit assez pour encourager les parents à nous confier leurs enfants? S'il en était autrement, nous le regretterions d'autant plus que le manque d'inscriptions suffisantes jusqu'au délai fixé dans l'annonce, nous obligerait probablement à ajourner indéfiniment l'ouverture de notre école. Nous recommandons cette considération à la sérieuse attention de notre public, persuadé qu'il comprendra la portée de tout ce qui est entrepris par des amis de l'enfance dans un but d'utilité générale et pour le perfectionnement de nos établissements d'instruction et d'éducation. Au nom du comité:

Le président,  
F.-A. MONNIER.

Le secrétaire,  
J. SANDOZ.

95. On demande pour la Russie, une demoiselle connaissant l'allemand et le français; elle aurait à s'occuper de deux jeunes enfants de 4 à 7 ans. Pour les renseignements, s'adresser chez M. Perret-Fournier, à Malvilliers (Val-de-Ruz).

96. Un instituteur, qui enseigne les mathématiques dans l'un des collèges les plus fréquentés du canton de Berne, désire placer sa fille, âgée de 16 1/2 ans, en échange d'un garçon de 10 à 14 ans, dans une brave famille de la ville de Neuchâtel, dont cette jeune fille fréquenterait les écoles publiques. Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Heimsch, chez Mad. Borel-Schmidt, rue des Terreaux, 5.

**AVIS.** Les personnes qui ont des notes à fournir pour le compte de la compagnie des Mousquetaires de Neuchâtel, sont priées de les remettre, jusqu'au 15 courant, à son secrétaire-caissier, M. Comte, employé des postes. Neuchâtel, 5 septembre 1862.

LE COMITÉ.

98. On demande un apprenti boulanger. S'adresser à Favarger-Silcher.

### AVIS.

La Société d'utilité publique du district de Cerlier porte à la connaissance des propriétaires des environs, qu'une exposition et un marché de blés auront lieu à Cerlier, les 10 et 15 septembre 1862, où l'on trouvera à acheter du blé de semence de 1<sup>re</sup> qualité.

Au nom de la dite Société,  
Le Président,  
J.-J. HARTMANN.

## M<sup>lle</sup> ZÉLIA PECCLET,

**Coiffeuse**, en cette ville, est de retour; elle se recommande toujours à la bienveillance des dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance; son domicile est rue des Poteaux, n° 4, au second étage.

101. On demande pour cultiver de 40 à 50 ouvriers de vigne, dans une localité à deux lieues en vent de la ville, un vigneron en état de fournir des preuves de moralité et de capacité dans sa partie. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

102. On demande un vigneron pour cultiver sur la ville une cinquantaine d'ouvriers. S'adresser à M. Ed. de Pierre, rue du Môle.

## VAUQUILLE.

Le samedi 15 septembre courant, dès le matin, la société de tir de Rochefort exposera une belle vauquille au tir à la carabine et au jeu des quilles; comme le produit est destiné au prochain tir fédéral, le comité espère qu'un grand nombre d'amateurs viendront y prendre part, les assurant de l'accueil le plus cordial.

Rochefort le 1<sup>er</sup> Septembre 1862.

Pour le comité,

L<sup>s</sup> Emile RENAUD, secrétaire.

**AVIS.** — Toutes les personnes ayant des comptes à régler et des réclamations à faire au sujet de la fête fédérale de gymnastique, sont invitées à faire parvenir leurs comptes et réclamations jusqu'au 10 septembre 1862, à M. Barbey, rue du Seyon. Passé ce terme, les comptes seront balancés et aucune nouvelle prétention ne pourra être admise.

LE COMITÉ CENTRAL.

### PAR ADDITION.

Société fribourgeoise de navigation à vapeur

**BÉNICHON D'ESTAVAYER**

et

### TIR FRANC

### COURSES DE PROMENADE

les dimanche 14 et lundi 15 septembre 1862

Indépendamment du service ordinaire

Si le temps est favorable.

#### Le dimanche

Départ de Neuchâtel pour Estavayer à 1 h. après-midi, en touchant à toutes les stations.

Départ d'Estavayer pour Neuchâtel à 6 h. du soir.

Coincidence à Neuchâtel, au départ et au retour, avec les Trains N° 5 et 12 du Jura industriel.

Pour aller et retour, le prix d'une simple course.

#### Le lundi

Départ de Neuchâtel pour Estavayer à 8 h. 30 m. du matin, aussi en desservant les sta-

tions.

Départ d'Estavayer pour Neuchâtel à 4 h. 15 m. du soir.

106. On a perdu, mardi passé, depuis la Maladière à la gare, en passant derrière Vieux-Châtel, un bouton double de manche, en or émaillé de noir. Le rapporter chez M. Ritter, au faubourg, contre récompense.

### AOUT. ETAT CIVIL de BOUDRY.

#### Naissances.

Le 6 août. Sophie-Cécile, à Henri-Frédéric Wayant et à Louise-Cécile née Vust, de Hesse-Hombourg.  
16. Elise, à Jean-Louis Marendaz et à Elisabeth née Ellenberger, vaudois.  
27. Emilie-Eugénie, à David-Auguste Richard et à Marie-Henriette-Sophie née Jaunin, vaudois.

#### Décès.

Le 6 août. Sophie-Cécile, née le dit jour, fille de Henri-Frédéric Wayant et de Louise-Cécile Vust, de Hesse-Hombourg.  
9. Charles-Ulysse, 1 ans, 2 mois, 28 jours, fils de Paul-Henri Mader et de Elise née Zehnder, bernois.  
15. Charles-Auguste Girardbille, 55 ans, 11 mois, 2 jours, maréchal, de Boudevilliers.  
26. Louise, née Cretin, 66 ans, 7 mois, 1 jour, épouse de Daniel Bétrix, de Concise.  
28. Marianne-Emilie née Perrin, 78 ans, 4 mois, 5 jours, veuve de Abram-Louis Vust, de Boudry.  
30. Emma-Rosa, 6 mois, 14 jours, fille de Jean-Ja-

ques Schwander et de Anna-Barbara née Graden, bernois.

### ÉTAT CIVIL DE LA PAROISSE DE ST-AUBIN.

#### Naissances.

Le 21 août. Lina, à Louis-Frédéric Roulin et à Susanne-Marie née Braillard, de Provence.  
24. Adeline-Louise, à Jules-François Henchoz et à Susanne-Marie née Michoud, vaudois.  
26. Rosalie-Eugénie, à Charles-Alphonse Baillod et à Susanne-Marianne née Lambert, de Gorgier.

#### Décès.

Le 19 août. A Gorgier, David Lambert, 23 ans, 10 mois, 7 jours, célibataire, de Gorgier.  
24. A St-Aubin, Jean-François Jacot, 79 ans, 11 mois, épouse de Jeanne née Gilliéron, de St-Aubin.  
27. Aux prises de Montalchez, Emilie, née Gaille, 30 ans, 7 mois, 1 jour, épouse de Jean-Pierre Roulin, de Provence.

### ÉTAT CIVIL DE BEVAIX.

#### Naissances.

Le 10 août. Edouard-Eugène, à Edouard-Eugène Monin et à Rose née Fardel, de Bevaix.  
13. Marie-Emma, à Charles-Alexandre Paris et à Cécile-Adèle née Mellier, vaudois.  
14. Jean-Henri, à Frédéric-Guillaume Tinembart et à Susette née Bétrix, de Bevaix.

#### Décès.

Le 14 août. Julie-Irma, 4 ans, fille de Alcide Chatelet et de Marie-Adèle née Jeanmonod, bernois.  
20. Marie-Louise, 2 ans, 10 mois, 5 jours, fille de Frédéric Rall et de Louise-Alexandrine née Contesse, de la Chaux-du-Milieu.

## ÉTAT DES BESTIAUX

abattus dans les abattoirs publics du 29 juin au 30 août 1862.

Noms des bouchers.	Bœufs.	Vaches	Veaux.	Mout.	
Vuithier, Auguste	52	—	172	155	Vendent indistinctement 60 c.
Breithaupt, Charles.	36	—	115	76	
Ermel, Jean.	24	—	61	38	
Vuithier, Fritz.	19	—	47	30	
Schœck, Fritz.	—	—	159	90	
Vassaux.	—	—	—	—	
Jausy, Jean.	—	9	—	—	
Fillinger, Jean.	—	1	—	—	
Total . . .	131	10	552	589	

Viandes importées pendant les mois de juillet et d'août 1862.

Noms des bouchers.	Bœufs.	Vaches	Veaux.	Mout.	Genis.	
Bader, Martin, Saint-Blaise	3	21	49	23	2	Débit: ruelle des Halles, 4. » rue des Poteaux, 8. » r. des Moulins, 14. » rue des Moulins, 9. Porte à domicile. »
Fillinger, Jean, Salfenach	—	15	15	5	—	
Stuky et Siegrist, Avenches	1/2	4	15	14	7	
Vassaux, Daniel, Hauterive	—	25	25	12	5	
Lædrich, Zélie, St-Blaise.	—	—	—	—	—	
Chautems, Cudrefin	1	1	—	—	5	
	4 1/2	64	100	52	15	

Bader, vend bœuf, vache et genisse 52 centimes, veau et mouton 55 centimes la liv. Fillinger et Stuki vendent 50 c. la liv. indistinctement. Chautems vend 45 c. Vassaux vend vache et genisse, 50 c. veau et mouton 55 c. la livre.

### Nouvelles.

**Turin, 7 septembre.** — La Gazette officielle publie un bulletin de la santé de Garibaldi, qui constate qu'aucun projectile n'est resté dans sa blessure, et que si un long traitement lui est nécessaire, le général ne court cependant aucun danger.

Une décision du général Lamarmora fait connaître que, vu l'état de siège, l'anniversaire de l'entrée de Garibaldi à Naples ne sera pas célébré cette année.

**Turin, 8 septembre.** — La Gazette officielle du royaume publie un rapport du général Cialdini renfermant les instructions données au colonel Pallavicini. Ces instructions se résument en deux points: ou de poursuivre à outrance Garibaldi s'il fuyait; — ou de l'attaquer s'il résistait.

Le rapport du général Cialdini est suivi d'un autre rapport à lui adressé par le colonel Pallavicini relativement à l'affaire d'Aspromonte.

D'après ce rapport, c'est la gauche de la colonne royale qui a attaqué le front des volontaires. Après un feu des plus vifs, les bersagliers ont enlevé les positions des rebelles, qui se voyant cernés et comprenant que toute résistance était inutile, firent signe aux troupes royales de cesser le feu.

Là-dessus un parlementaire envoyé par le colonel Pallavicini somma Garibaldi d'avoir à se rendre; celui-ci répondit qu'il ne se rendrait jamais.

Trois drapeaux sont tombés entre les mains de la colonne royale, mais aucun d'eux ne porte la croix de Savoie; ils n'ont aucun emblème royal et point de cravate bleue.

**Londres.** — D'après le Morning-Post, le gouvernement anglais aurait appris, d'une source officielle, que le procès de Garibaldi serait définitivement porté devant le Sénat constitué en haute cour de justice.

**Espagne.** — Depuis quelque temps, la population de Madrid est inquiétée par toute sorte de manifestations dirigées on ne sait contre qui. Maintenant les fauteurs de troubles ont recours à des bombes faisant explosion dans les rues au milieu de la foule et créant des terreurs paniques. Ces démonstrations n'ont pas d'autres suites, mais on soupçonne ceux qui les organisent de préparer de plus graves événements. L'autorité, de son côté, se tient sur ses gardes.

**Belgrade, 7 septembre.** — Le prince Michel a résolu de repousser les décisions de la conférence de Constantinople.

Cette nuit, le quartier serbe de Belgrade a été totalement incendié; les Serbes accusent les Turcs d'être les auteurs de ce désastre.

Même date, 6 heures du soir. — Les Turcs de la ville d'Ucizza (frontière de la Bosnie), ont attaqué vendredi les autorités serbes, et ils commençaient à tirer des coups de feu sur les Serbes eux-mêmes, lesquels n'avaient pas encore riposté, mais se préparaient au combat. L'incendie du quartier serbe à Belgrade dure encore.

**Raguse, 8 septembre.** — Les Monténégrins ont accepté l'ultimatum d'Omer-Pacha.

**New-York, 30 août.** — Les confédérés ont obtenu quelques succès partiels, mais le 29, Mac Clellan les a battus complètement et leur a fait éprouver de grandes pertes.

**Neuchâtel.** — Les paroisses de Corcelles et de la Brévine sont convoquées pour dimanche prochain 14 septembre, pour procéder chacune à l'élection d'un pasteur.

**M. Rosseeuw Saint-Hilaire**, professeur à la Sorbonne, à Paris, tiendra aujourd'hui mercredi, à la chapelle des Terreaux, à 7 heures du soir, une réunion où il parlera de l'évangélisation de Paris et de la France.

— Le conseil général de la municipalité de la Chaux-de-Fonds a adopté un nouveau règlement sur la perception de l'impôt municipal. Entre autres modifications, il est créé par ce règlement un percepteur des contributions municipales, qui remplacera les commissions jusqu'ici chargées de la rentrée des taxes; le traitement de ce fonctionnaire est en rapport avec les émoluments que ces commissions percevaient. (Neuchâtelois.)

— La Feuille d'avis des Montagnes raconte la mort d'un enfant, qui s'est empoisonné, au Locle. Le médecin avait ordonné une potion à sa mère malade; l'enfant s'est emparé de la bouteille à l'insu de ses parents et en a avalé le contenu. Tôt après, il a perdu connaissance et, malgré les secours de l'art, il a succombé dans la nuit.

### LE JAPON.

(Fin.)

« Les nouvelles de Genève et de la Suisse sont précieuses pour nous. Ce sont celles-là qui nous manquent encore et qui nous feront surtout plaisir. Quant aux autres nouvelles d'Europe, nous les avons régulièrement. Ne vous figurez pas que nous soyons ici dans un pays de sauvages. La ville de Yokohama (foreign settlement) est une ville tout européenne et qui, avant peu d'années, rivalisera avec Sang-Hai. On bâtit à force des maisons et des magasins: quant aux journaux, nous recevons par tous les navires les journaux anglais et une partie des journaux français, hollandais, américains, etc. Persuadez-vous bien d'un fait, c'est que partout où s'établit la race anglo-saxonne, Anglais et Américains, ils amènent avec eux leur mode de vivre, leurs habitudes, et, petit à petit tout le confortable de chez eux. Il y a trois ans et demi, Yokohama n'avait pas un étranger. C'était un village de pêcheurs japonais; aujourd'hui le quartier européen est une ville européenne plus grande que Carouge, et à côté d'elle s'est élevée une grande ville japonaise toute bâtie en bois, c'est vrai, et dont la moitié vient encore de brûler il y a quinze jours sans que le quartier européen en ait aucunement souffert. Nous avons déjà vu plusieurs incendies qui ont revêtu des proportions immenses. Le danger du feu qu'on court avec des maisons en bois a engagé les étrangers à faire construire des maisons en pierres, ce que n'avaient jamais fait les Japonais. D'ici à peu d'années, si Yokohama continue à se développer, ce sera une grande et belle ville, pleine d'activité et de luxe comme Sang-Hai, avec un climat sain et un ciel superbe, au lieu d'un ciel de feu et d'un climat meurtrier. Déjà nous avons nommé, il y a deux mois, un conseil municipal composé de deux Anglais, deux Américains, deux Hollandais et un Français; nous allons probablement avoir bientôt un éclairage à l'huile, qui est très-bon marché ici, et une police à l'anglaise.

» Au moment où je vous écris ces dernières lignes (fin mai), les chaleurs commencent à devenir très-fortes, et les naturels du pays mettent déjà leurs vêtements d'été, c'est-à-dire qu'ils n'en mettent pas, ce qui, je vous assure, est assez drôle à voir pour un Genevois nouveau débarqué; mais on s'y habitue peu à peu. En revanche, l'autre jour je n'ai pu m'empêcher de rire aux larmes à l'aspect d'un Japonais habillé à l'européenne et portant des hotes... »

### RÉUNION COMMERCIALE.

Neuchâtel, mercredi 10 septembre 1862.

	Demandé à	Offert à
Banque cantonale neuch., act. fr. 500	700	
Franco-Suisse, actions, je		350
Société de construction,	85	90
Franco-Suisse, oblig., 5/8, je 10 sept.		382.50
Comptoir d'escompte du Val-de-Trav.	550	
Lomb, sud-autr., obl. 3 p. 100 f. 500.		
Société de navig. à vapeur de Neuchâtel, act. de fr. 500,		
Lots de la Municip. de Neuchâtel . . .	10.50	11
Actions immeuble Chatoney, . . .		465
Mines de la Loire, obligat., (je) . . .		1000
Vieille-Montagne . . . . .		
Central suisse, actions, fr. 500 . . .		